

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25123

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FÉRIA DE CARCASSONNE 2025
MODIFICATION

La décision n°25119 du 31 juillet 2025 est abrogée et remplacée comme suit :

Considérant l'organisation d'une manifestation dénommée « La Féria » qui se déroulera du 28 août au 31 août 2025 la Ville propose, des animations musicales déambulatoires, des spectacles nocturnes gratuits en centre-ville et de concerts sur le square André Chénier. Il est également mis à la location des casetas pour différents organismes à titre payant pour la durée de la manifestation.

J'ai décidé :

- D'appliquer le tarif des locations des structures sur le Square André Chénier :
 - 1.500,00 € H.T / 1.800,00 € T.T.C. pour tous types de structures.
 - Des pro-tentes seront proposées à la location pour les cuisines, au tarif de 166,66 € H.T / 200,00 € T.T.C.

Les Associations ou Organismes doivent s'acquitter du montant total de la réservation de la Casita à la signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250807-26151-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025
Publication : 13/08/2025

Carcassonne, le 7 août 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT